

FICHE DE POSTE

Enseignant coordonnateur d'une Unité d'Enseignement Autisme (UEA)

1. Cadre

Placé sous l'autorité de l'inspecteur d'académie -directeur académique des services de l'éducation nationale, le coordonnateur d'unité d'enseignement exerce ses activités sous la responsabilité conjointe des inspecteurs de l'éducation nationale chargés de l'adaptation et de la scolarisation des élèves en situation de handicap et de l'inspecteur de l'éducation nationale en charge de la circonscription d'implantation.

Cet enseignant assure ses missions au sein d'une école, sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'établissement porteur de l'unité.

Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales, du programme de travail académique, départemental et des axes de l'action conduite par les Inspecteurs ASH de l'éducation nationale.

L'exercice à temps partiel est difficilement compatible avec ce type de fonction.

2. Missions et activités

➤ **Piloter le projet de l'unité d'enseignement et assurer la cohérence des actions en collaboration avec les différents professionnels en :**

- Mettant en œuvre le cahier des charges national et en veillant à son bon respect
- Effectuant un lien régulier avec la direction de l'école afin d'inclure au maximum les élèves dans la vie des classes et de l'école en fonction de leur capacités d'attention et de leur fatigabilité
- Elaborant l'organisation de la classe et des enseignements
- Veillant à une bonne alternance entre les prises en charge éducatives et pédagogiques afin de respecter les particularités de chacun
- Garantissant la mise en place de l'emploi du temps de chaque élève en fonction de ses

➤ **Mettre en œuvre une démarche d'évaluation en :**

- Organisant la démarche d'évaluation pédagogique des élèves.
- Veillant à mettre en adéquation les attendus en termes d'apprentissages scolaires et éducatifs, en lien avec l'éducatrice spécialisée,
- Réalisant avec les partenaires les évaluations qui permettent l'évolution des projets des élèves.
- Participant à l'élaboration du Projet d'Accompagnement Personnalisé de chaque enfant.
- Transmettant toute observation utile à la personne chargée de la supervision, au sujet d'un enfant ou d'une pratique professionnelle, et en intégrant dans son analyse les apports des autres professionnels, y compris les informations concernant les temps d'intervention hors scolaire.
- Evaluant les élèves en fonction des attendus de fin de cycle ainsi que l'écart à cet attendu de manière à ajuster les enseignements au plus près des besoins et de garantir leurs progrès.

➤ **Déployer une démarche pédagogique en :**

- Mettant en œuvre des progressions et programmations adaptées à chaque élève, en référence au SCCCC et aux programmes des cycles I, II et III corrélés.
- Evaluant régulièrement les élèves et en travaillant en partenariat avec les autres enseignants de l'école pour favoriser la scolarisation en classe ordinaire.

- Intégrant à la démarche pédagogique les principes relatifs aux stratégies éducatives adaptées au fonctionnement des élèves avec TSA (Educations structurées), et en prévoyant toutefois, dans le cadre de ce dispositif expérimental, toute adaptation efficace auprès de chacun des enfants, à partir des observations effectuées lors des situations d'apprentissage.

- Partageant et en construisant avec les professionnels de l'équipe pluridisciplinaire des outils communs au service de la scolarisation des élèves (Evaluations scolaires, fiche d'inclusion, emploi du temps général par période, outils de l'élève, cahier de liaison avec les familles...)

➤ **S'inscrire dans une dynamique pleinement partenariale en :**

- Favorisant l'établissement de relations de confiance et de collaboration avec l'équipe de professionnels de l'ESMS à laquelle il appartient.

- Veillant en lien avec la directrice de l'école à la prise en compte de l'unité d'enseignement au sein du projet de l'école.

- Participant au fonctionnement de l'école (conseil de maître, équipe pédagogique, projets...).

- Etant une personne ressource en lien avec l'équipe médico-sociale pour des actions de sensibilisation auprès des élèves et de la communauté éducative.

- Analysant avec les parents, en lien avec l'équipe médico-sociale, les progrès et le parcours de leur enfant en vue d'identifier ses capacités, de repérer ses difficultés et coopérer avec eux pour aider celui-ci dans l'élaboration et la conduite de son projet personnel.

3. Compétences et aptitudes attendues

Être capable d(')e :

- Organiser le travail d'équipe.
- Fédérer l'équipe autour des projets des élèves.
- Veiller à tenir compte le plus possible du comportement des élèves afin de poser rapidement le geste professionnel adéquat

Avoir des connaissances suffisamment solides sur :

- Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles (HAS).
- L'autisme et l'adaptation des démarches pédagogiques spécifiques.
- Les enjeux de l'école inclusive

Avoir les compétences nécessaires pour :

- Avoir de l'aisance dans la relation : coordination et animation de l'équipe
- Ecouter et communiquer
- Faire preuve de discrétion professionnelle

4. Conditions d'exercice

La charge de travail du coordonnateur d'unité d'enseignement autisme dépasse le simple cadre des heures scolaires. Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures/an (décret 2000-815 du 25/08/2000).

A la fin de chaque année scolaire, un rapport d'activité, articulé autour des différents champs de sa lettre de mission sera rédigé et adressé au supérieur hiérarchique.

5. Spécificité

Horaires :

Une réelle souplesse dans l'aménagement des horaires est requise.

Titre requis :

Professeur des écoles titulaire du CAPPEI

6. Affectation - situation administrative

Nomination à titre définitif au mouvement principal.